

Actualités juridictionnelles



La saga américaine du Dicamba

Le 27 octobre 2020, l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA) a renouvelé l'autorisation d'herbicides à base de dicamba sur les cultures de coton et de soja génétiquement modifiés, jusqu'en 2025, malgré [l'interdiction décidée par la Cour d'appel du neuvième circuit des États-Unis](#) en juin dernier. Les juges avaient estimé alors que l'EPA n'avait pas tenu compte des dommages causés aux agriculteurs et à l'environnement par l'utilisation de dicamba, en particulier depuis 2017 où son utilisation a explosé avec la mise sur le marché de soja et de coton génétiquement modifiés pour tolérer cet herbicide. La décision de l'EPA va permettre aux agriculteurs de continuer d'utiliser pendant les 5 prochaines années différentes versions de cet herbicide toxique, responsable de contamination et dommages aux cultures sur des milliers d'hectares en raison de sa propension à la volatilisation et à la dérive. Les accidents liés à la dérive du dicamba ont augmenté chaque année d'utilisation, avec près de 3.000 plaintes d'agriculteurs en 2019, Les recours en justice se sont multipliés, et les compagnies Monsanto/Bayer et BASF ont été reconnues [responsables des dommages subis aux pêcheurs du producteur Bader](#) et condamnés à lui payer 265 millions de dollars de dommages et intérêts, plus tard réduits à 75 millions. Bayer a annoncé un accord portant sur 400 millions de dollars avec les agriculteurs dont les cultures ont été détruites par le dicamba pour en finir avec les procès. Les quelques restrictions à l'utilisation du dicamba imposées par l'EPA pour le renouvellement de son autorisation, pour répondre aux inquiétudes de Cour d'appel, n'ont pas convaincu les associations à l'origine de la demande d'interdiction du dicamba au vu des dommages déjà subis, et celles-ci ont l'intention d'attaquer la décision de l'EPA de renouveler l'autorisation de l'herbicide. Ces restrictions ont également fait réagir les producteurs du dicamba et des OGM qui vont avec, qui ont l'intention de les contester en justice.